

COMITE SYNDICAL – Séance du MARDI 02 AVRIL 2019

Date de convocation : 27 mars 2019 - Date d'affichage : 27 mars 2019 Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 14 - Votants : 15

L'an deux mille dix-neuf, le mardi deux avril, à 20h30, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont assemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance : Ghyslaine WOLFF

ETAIENT PRESENTS

CERNAY LA VILLE : Georges PASSET Roland BOUR

CHATEAUFORT : Danielle MARIOT
CHEVREUSE : Pierre GODON
CHOISEL : Alexandra PICHON

DAMPIERRE EN YVELINES : Valérie PALMER Ghyslaine WOLFF
MAGNY LES HAMEAUX : Bertrand HOUILLON Christine MERCIER

MILON LA CHAPELLE : Jacques PELLETIER
SAINT FORGET : Maxime VERCRUYSSE
SAINT REMY LES CHEVREUSE : Dominique DUFRASNES

SENLISSE : Christophe GASPARINI Marie-Philomène TAVARES

ABSENTS REPRESENTES

CHEVREUSE : Anne HERY LE PALLEC donne pouvoir à Pierre GODON

ABSENTS EXCUSES

CHATEAUFORT : Julie MAHLMANN

CHOISEL : Véronique MANOUVRIER

MILON LA CHAPELLE : Pascal HAMON SAINT FORGET : Isabelle GAUTHERON

SAINT LAMBERT DES BOIS : Danielle TACYNIAK Jasmine FLAMENT

SAINT REMY LES CHEVREUSE : Clément SCHAAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR:

- 1. Nomination d'un secrétaire de séance
- 2. BUDGET
 - ✓ Compte de Gestion 2018 du SIVOM
 - ✓ Compte de Gestion 2018 de la Régie des Distributeurs
 - ✓ Compte Administratif 2018 du SIVOM
 - ✓ Compte Administratif 2018 de la Régie des Distributeurs
 - ✓ Affectation des Résultats 2018 du SIVOM
 - ✓ Affectation des Résultats 2018 de la Régie des Distributeurs
 - ✓ Budget 2019 du SIVOM
 - ✓ Budget 2019 de la Régie des Distributeurs
 - ✓ Participations des Communes 2019
- 3. Aménagement extérieur de la piscine intercommunale Autorisation de signature des marchés
- 4. Questions diverses

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président propose de nommer Madame Ghyslaine WOLFF « secrétaire de séance ». Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette proposition.

2. BUDGET

2.a. Compte de Gestion 2018 du SIVOM

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.b. Compte de Gestion 2018 de la Régie des Distributeurs

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.c. Comptes Administratif 2018

Le Président présente le Compte Administratif 2018 du SIVOM avec les résultats d'exercice et résultats de clôture suivants. Il en fait de même avec le Compte Administratif 2018 du budget de la Régie des Distributeurs.

✓ Compte Administratif du SIVOM de la Région de Chevreuse

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 Fonctionnement Dépenses :

 Dépenses :
 2 180 793.75 €
 Dépenses :
 846 836.34 €

 Recettes :
 2 825 597.88 €
 Recettes :
 875 692.51 €

 Résultat 2018 :
 644 804.13 €
 Résultat 2018 :
 28 856.17 €

Investissement

RESULTAT DE CLOTURE 2018

 Fonctionnement
 Investissement

 Exercice 2017 :
 823 336.18 €
 Exercice 2017 :
 - 608 675.31 €

 Part affectée à l'investissement 2018 :
 - 608 675.31 €
 Exercice 2018 :
 28 856.17 €

 Exercice 2018 :
 644 804.13 €

Résultat de clôture : 859 465.00 € Résultat de clôture : - 579 819.14 €

Le Comité Syndical devra :

- approuver l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- arrêter à la somme totale de 1 221 000 € le montant des restes à réaliser en dépenses qui doivent être repris au budget de l'exercice 2019.
- arrêter à la somme totale de **1 179 000** € le montant des restes à réaliser en recettes qui doivent être repris au budget de l'exercice 2019.
- fixer à la somme de **621 819.14** € le montant du prélèvement sur l'excédent de la section fonctionnement destiné à compenser l'insuffisance des ressources propres à la section d'investissement.
- déclarer toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.
 - Compte Administratif de la Régie des Distributeurs

RESULTAT D'EXERCICE 2018

 Fonctionnement
 Investissement

 Dépenses :
 6 841.60 €
 Dépenses :
 0.00 €

 Recettes :
 6 838.33 €
 Recettes :
 1 096.00 €

 Résultat 2018 :
 -3.27 €
 Résultat 2018 :
 1 096.00 €

RESULTAT DE CLOTURE 2018

Fonctionnement Investissement

Exercice 2017 : 4 311.88 € Exercice 2017 : 4 407.98 € Exercice 2018 : -3.27 € Exercice 2018 : 1 096.00 € Résultat de clôture : 5 503.98 €

Le Comité Syndical devra :

approuver l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

- arrêter à la somme totale de 6 000 € le montant des restes à réaliser en dépenses qui doivent être repris au budget de l'exercice 2019.
- fixer à la somme de **496.02** € le montant du prélèvement sur l'excédent de la section fonctionnement destiné à compenser l'insuffisance des ressources propres à la section d'investissement.
- déclarer toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Président ne prenant pas part au vote propose au Comité Syndical de nommer le 1^{er} Vice-Président, Bertrand Houillon, pour faire voter les comptes administratifs ci-dessus. Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette proposition.

Monsieur Jacques Pelletier sort de la salle.

Monsieur Bertrand Houillon demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions ou des remarques avant le vote. Le Comité Syndical n'a aucun commentaire. Monsieur Houillon met au vote les comptes administratifs. Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide les comptes administratifs ci-dessus.

Monsieur Jacques Pelletier revient à sa place de Président.

2.d. Affectation des Résultats 2018 du SIVOM

Le Président précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du Compte Administratif.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'un report pur et simple. Conformément aux dispositions de la circulaire NOR/REF/B/95/00018/C du 11 août 1995, il convient d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement et non le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice.

Le résultat de clôture 2018 de la section de fonctionnement est de 859 465 €.

Par ailleurs, la section d'investissement présente un **résultat de clôture 2018 déficitaire de 579 819.14 €** repris au budget de l'exercice suivant au compte 001 sous la mention « solde d'exécution reporté », auquel il faut ajouter **42 000 €** compte tenu de l'impact " des restes à réaliser " déficitaire, soit un résultat net d'exécution déficitaire de **621 819.14 €**.

Dès lors, le besoin de financement constaté doit être couvert par l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 621 819.14 € au compte 1068 " réserves ".

Le reliquat, soit : 859 465 € - 621 819.14 € = 237 645.86 € sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2019 sous la mention " article 002 " résultats antérieurs reportés.

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2.e. Affectation des Résultats 2018 de la Régie des Distributeurs

Le résultat de clôture 2018 de la section de fonctionnement est de 4 308.61 €.

Par ailleurs, la section d'investissement présente un **résultat de clôture 2018 excédentaire de 5 503.98** € repris au budget de l'exercice suivant au compte 001 sous la mention « solde d'exécution reporté », auquel il faut retirer 6 000 € compte tenu de l'impact " des restes à réaliser " déficitaire, soit un résultat net d'exécution déficitaire de 496.02 €.

Dès lors, le besoin de financement constaté doit être couvert par l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de **496.02** € au compte 1068 " réserves ".

Le reliquat, soit : 4 308.61 € - 496.02 € = 3 812.59 € sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2019 sous la mention " article 002 " résultats antérieurs reportés.

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2.f. Budget 2019 du SIVOM

Après l'examen et l'étude du budget primitif 2019 du SIVOM de la Région de Chevreuse par la Commission des Finances en date du jeudi 21 février 2019, ainsi que la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 du SIVOM de la Région de Chevreuse en séance de débat d'orientation budgétaire en date du 20 mars 2019, le Président présente le budget primitif 2019 du SIVOM de la Région de Chevreuse.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a voté le budget primitif 2019 du SIVOM de la Région de Chevreuse :

pour la section de fonctionnement

V	•	on de fonctionnement	
	DEPENS		024 000 00 6
	✓	Chap. 11 « charges à caractère général »	931 000.00 €
	✓		1 041 000.00 €
	✓	Chap. 022 « dépenses imprévues »	70 000.00 €
	✓	Chap. 023 « virement section investissement »	622 000.00 €
	✓	Chap. 65 « autres charges de gestion »	162 000.00 €
	✓	Chap. 66 « charges financières »	129 000.00 €
	✓	Chap. 67 « charges exceptionnelles »	1 000.00 €
	✓	Chap. 68 « Dotation aux provisions »	22 000.00 € 70 000.00 €
	✓	Chap. 6875 « provision contentieux construction piscine »	
	✓	TOTAL	3 048 000.00 €
	RECETT		207.045.00.6
	✓	Chap. 002 « résultat de fonctionnement »	237 645.86 €
	✓	Chap. 70 « produits des services »	1 162 000.00 €
	✓		1 542 000.00 €
	✓		106 000.00 €
	✓	Chap. 77 « produits exceptionnels »	354.14 €
	✓	TOTAL	3 048 000.00 €
✓	pour la sect	ion d'investissement	
	DEPENS		==0 040 44 C
	✓	Chap. 001 « solde d'exécution reporté »	579 819.14 €
	✓	Chap. 16 « emprunts »	455 000.00 €
	✓		5 180.86 €
	✓	Chap. 23 « immobilisations en cours »	2 295 000.00 €
	✓	Chap. 21 « immobilisations corporelles »	37 000.00 €
	✓	TOTAL	3 372 000.00 €
	RECETT	204 242 44 6	
	✓	Chap. 1068 « excédent de fonctionnement »	621 819.14 €
	✓	Chap. 021 « virement section de fonctionnement »	622 000.00 €
	✓		22 000.00 €
	✓	Chap. 10 « dotation/FCTVA »	395 000.00 €
	✓	· · · · · · · · · · · · · · · · · ·	300 000.00 €
	✓	Chap. 16 « emprunts »	1 410 000.00 €
	✓	Chap. 11 « immobilisations corporelles »	1 180.86 €
	✓	TOTAL	3 372 000.00 €

2.g. Budget 2019 de la Régie des Distributeurs

Après l'examen et l'étude du budget primitif 2019 du Budget « régie » par la Commission des Finances en date du jeudi 21 février 2019, le Président présente le budget primitif 2019 de la Régie des Distributeurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a voté le budget primitif 2019 :

pour la section de fonctionnement

DEPENS		0.050.00.6
✓	Chap. 11 « charges à caractère général »	9 950.00 €
✓	Chap. 65 « charges diverses de gestion »	50.00 €
✓	Chap. 042 « opération d'ordre »	2 000.00 €
✓	TOTAL	12 000.00 €
RECET	TES	
✓	Chap. 002 « résultat reporté »	3 812.59 €
✓	Chap. 70 « produits des services »	8 187.41 €
✓	TOTAL	12 000.00 €
nour la sec	tion d'investissement	
DEPENS		
→	Chap. 21 « immobilisations corporelles »	8 000.00 €
✓	TOTAL	8 000.00 €
RECET	TES	oo c
✓	Chap. 001 « résultat reporté »	5 503.98 €
✓	Chap. 40 « opérations d'ordre »	2 000.00 €
✓	Chap. 10 « excédent fonctionnement »	496.02 €
	•	9 000 00 €

2.h. Participations des Communes 2019

TOTAL

COMMUNES	Total	Fonctionnement	Emprunts (capital/intérêts)
CERNAY LA VILLE	83 825 €	51 884 €	31 941 €
CHATEAUFORT	54 475 €	29 385 €	25 090 €
CHEVREUSE	423 854 €	282 613 €	141 241 €
CHOISEL	66 215 €	53 524 €	12 691 €
DAMPIERRE	51 540 €	29 700 €	21 840 €
MAGNY LES HAMEAUX	327 012 €	163 499 €	163 513 €
MILON LA CHAPELLE	39 790 €	34 838 €	4 952 €
ST FORGET	25 010 €	15 866 €	9 144 €
ST LAMBERT	42 225 €	33 473 €	8 752 €
ST REMY LES CHEVREUSE	395 400 €	244 335 €	151 065 €
SENLISSE	32 654 €	21 884 €	10 770 €
TOTAL	1 542 000 €	961 000 €	581 000 €

Après avoir délibéré sur les participations demandées aux communes identifiées dans le tableau ci-dessus, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire la mise en recouvrement de ces participations par imposition syndicale pour l'année 2019.

3. AMENAGEMENT EXTERIEUR DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE : Autorisation de signature des marchés

Le Président expose que, lors du vote du budget 2018, le Comité Syndical a décidé à la majorité l'inscription de l'opération « aménagement extérieur de la piscine intercommunale » pour un montant de travaux de 900 000 € HT (honoraires compris).

Un important travail d'optimisation technique a permis de réduire le budget en phase APS/APD à 805 000 € HT.

Une consultation en procédure adaptée (MAPA) a été lancée pour 3 lots :

- ✓ Lot 1 : Gros œuvre : 1 offre (Somma)
- Lot 2 : Revêtement bassin extérieur : 1 offre (Myrthapools)
- Lot 3 : Traitement d'eau : 2 offres (Tech'o Fluides et Guiban)

8 000.00€

Après analyse des offres par notre Maîtrise d'œuvre, sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à signer les marchés suivants :

LOTS		ENTREPRISE	Montant HT
Lot 1	GROS ŒUVRE	SOMMA	271 574.00 €
Lot 2	REVETEMENT BASSIN	MYRTHAPOOLS	250 934.50 €
Lot 3	TRAITEMENT D'EAU	TECH'O FLUIDES	210 000.00€

4. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse, le Président clos cette assemblée à 21h30

Jacques PELLETIER

Président